

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Mohammed Hamri, Conseiller en gestion financière
Mme Suzanne Jeffrey, Chef de division des ressources financières et matérielles
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Madame la mairesse fait lecture d'un texte sur la préparation du budget 2015, les compressions et coupures et la réforme du financement.

CA14 16 0330

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.02 PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

Le Directeur d'arrondissement fait une allocution sur l'exercice de préparation budgétaire 2015. Par la suite, le Directeur d'arrondissement, la Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et la Chef de division des ressources financières et matérielles, se partagent la présentation PowerPoint sur les prévisions budgétaires.

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 50 ET SE TERMINE À 19 H 59

CITOYENS	SUJETS
M. CLAUDE GLADU	Coupures dans le gras/Attaché politique/Sécurité publique et patrouilleur seul la nuit/SPVM/Méthodes de déneigement/Comparatif à Ville Mont-Royal
M. LAVAL LAVALLÉE	Effets des ponctions à long terme/Paramètres contestables

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CA14 16 0331

DRESSER LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER UNE AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE L'ARRONDISSEMENT

DRESSER LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER UNE AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE DRESSER ET D'ADOPTER le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2015 tel qu'indiqué au sommaire;

DE LE TRANSMETTRE au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la ville, le budget de la Ville, lequel doit comprendre à l'égard de chaque arrondissement, un budget d'arrondissement;

D'APPROPRIER la somme de 398 051 \$ du surplus de l'arrondissement pour équilibrer le budget 2015.

AMENDEMENT

Attendu la responsabilité qui m'échoit à titre de mairesse de l'arrondissement d'Outremont de proposer des solutions de nature à pallier au manque à gagner généré par la réforme du financement des arrondissements;

Attendu que le budget 2015 de l'arrondissement se verra amputé d'un montant de 400 000 \$ suite à cette réforme;

Attendu que tous les budgets subséquents – sur une période de 10 ans – se verront également amputés du même moment (400 000 \$ annuellement) jusqu'à concurrence de 4 M\$;

Attendu que cette amputation s'ajoute à d'autres compressions attribuables entre autres à la non-indexation;

Attendu que la cible des revenus escomptés en 2014 n'a pas été atteinte;

Attendu que la réforme diminue la possibilité pour l'arrondissement d'augmenter ses revenus autonomes;

Attendu que les conséquences possibles de ce manque à gagner se traduiront inévitablement et à plus ou moins brève échéance par une baisse de services tels que : fermeture de patinoires, ruelles non déneigées, baisse de l'entretien de la chaussée, de nos bâtiments et de nos parcs et suppression de la sécurité publique;

Attendu que le surplus de l'arrondissement destiné à combler les imprévus diminue constamment et place l'arrondissement dans une situation toujours plus précaire;

Attendu les nombreux exercices de rationalisation auxquels se sont livrés les fonctionnaires et les élus et leur incapacité à sabrer davantage dans le budget de l'arrondissement sans compromettre davantage la prestation de services aux citoyens;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'amender le 3^e paragraphe de la résolution qui aurait comme effet d'imposer une taxe relative aux services de 0.05158 \$ (5.158 %) qui correspondra à un montant de 400 000 \$ (ce montant équivalant exactement au montant dont la réforme du financement des arrondissements prive Outremont et évite que l'on pige davantage dans le surplus de l'arrondissement).

VOTE SUR L'AMENDEMENT

Votent en faveur: La mairesse Marie Cinq-Mars et la conseillère Mindy Pollak

Votent contre: Les conseillères Lucie Cardyn, Céline Forget et Jacqueline Gremaud

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Votent en faveur: Les conseillères Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

Vote contre: La mairesse Marie Cinq-Mars

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.01 1146430016

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 19.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2014